

Cultiver à Vichy une vie pétillante de santi

Cas 4 : Votre cure n'a pas pu débuter le 19 juin en raison de la suspension des soins, vous ne souhaitez/pouvez pas la reprogrammer en 2023

Je souhaite annuler définitivement ma réservation de cure en 2023
Nous vous indemnisons et vous remboursons du fait de notre impossibilité à vous permettre de débuter votre cure.
Pour les soins: Nous vous restituons vos arrhes augmentées d'une indemnité égale au montant des arrhes versés pour la cure, soit un montant de 100€, ainsi que le cas échéant le montant du supplément prémium. Dans l'hypothèse où vous auriez réalisé votre inscription, l'intégralité du montant de votre cure vous sera remboursée. Pour l'hébergement/restauration à VY Resort Thermal: Si vous êtes hébergé(e) dans l'un de nos établissements, nous vous rembourserons intégralement votre séjour, y compris les journées où vous aurez été hébergé(e) sans pouvoir accéder aux soins thermaux. Nous vous rembourserons également la
restauration pour la partie des repas non consommés.
Note: Conformément à nos Conditions générales de vente (paragraphe 1.9.2) que vous avez acceptées lors de votre réservation, notre responsabilité ne peut être engagée au regard des prestations délivrées par un tiers. Ainsi, les conditions d'annulation ou de modification de toutes prestations de tiers sont à étudier avec le tiers concerné. Conditions générales de vente consultables sur notre site vy-resort.com https://www.thermes-de-vichy.fr/cgv#conditions-generales-de-vente
Nous vous adresserons par voie postale ces éléments dans les meilleurs délais.
Nous vous remercions de nous confirmer ci-dessous l'adresse à laquelle vous souhaitez recevoir la facture, vos remboursements et l'indemnité.
Nom : Prénom : Ode postal : Ville : Courriel / téléphone :
Signature :
Nous vous remercions de retourner ce bulletin complété dans les meilleurs délais à l'accueil des Thermes Callou ou des Dômes ou de nous l'adresser par courriel à resa@vy-resort.com.